

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/10/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	13

Vote
A la majorité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 1

L'an 2022, le 7 Octobre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame TROTIN Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 30/09/2022. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 30/09/2022.

Présents : Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. GENDRON Bernard, M. DE MALHERBE Raymond, Mme BINARD Lydie, M. CHARDRON Yann, Mme GOURIOU Véronique

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia à Mme TROTIN Monique, Mme GAGNARD Sylvie à M. CHARDRON Yann, M. GALLIEN Bruno à M. DE MALHERBE Raymond, Mme HERMENAUPT Aurélie à Mme GOURIOU Véronique
Excusé(s) : M. GHYAMPHY Koffi

A été nommé(e) secrétaire : M. RICHARD Jean-Yves

2022/077 – Harmonie de Marçon - demande de subvention exceptionnelle

Vu la lettre en date du 07 septembre 2022 de l'Association "Harmonie de Marçon", sollicitant une subvention exceptionnelle pour financer les salaires et charges de l'intervenant de l'école de musique communautaire qui remplacera provisoirement le départ du Chef de musique de l'association, pour l'année scolaire 2022-2023

Vu le coût total de la prestation s'élevant à 2 700 € pour l'année scolaire 2022-2023,

Vu la délibération n° 2022/041 en date du 18 mars 2022 attribuant une subvention de 900 € à l'Harmonie de Marçon" pour l'année 2022,

Sur proposition de Mme Le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 1 000 € pour financer les salaires et charges du Professeur de Musique de l'école de musique communautaire pour l'année scolaire 2022/2023.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 11/10/2022
Le Maire
Monique TROTIN

Secrétaire de séance
M. RICHARD Jean-Yves

